

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 2 OCTOBRE 2024 À 18 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

- Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire
- Mesdames les conseillères et monsieur le conseiller :
 Roxane Boutet, conseillère, district n° 1
 Manon Huard conseillère, district n° 2
 Madame Myriam Deroy, district n° 4
 Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6
- Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
 Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe
- Sont absents: Monsieur Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
 Madame Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h.

- 1. **CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. **ORDRE DU JOUR**
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. **AFFAIRES COURANTES**
- 3.1 Pacte de préférence (Droit de premier refus) / Lot 4 743 584 avec bâtiment dessus construit
- 4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

- 2. **ORDRE DU JOUR**
- 2.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumond
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

160-10-2024

3. AFFAIRES COURANTES

161-10-2024

3.1 **Pacte de préférence (Droit de premier refus) / Lot 4 743 584 avec bâtiment dessus construit**

Le conseiller monsieur Marcel Gaumond enregistre sa dissidence.

ATTENDU QUE la Ville désire se porter acquéreur du lot 4 743 584 avec bâtiment dessus construit;

ATTENDU le pacte de préférence signé avec le propriétaire du lot 4 743 584 le 7 février 2023 et qui permet à la Ville d'égaliser le prix offert par un tiers dans un délai de cinq jours de l'offre d'achat reçue dudit propriétaire (document en annexe);

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 743 584 nous a avisés par écrit le 30 septembre 2024 qu'il a reçu une offre d'un tiers (document en annexe);

ATTENDU QU'il y a lieu d'aviser le propriétaire du lot 4 743 584 que la Ville est d'accord d'égaliser le prix offert par le tiers, auquel s'ajoutent les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'informer le propriétaire du lot 4 743 584 que la Ville désire se prévaloir de son droit de premier refus, tel que prévu dans le pacte de préférence signé le 7 février 2023;

Le montant à défrayer est de 350 000 \$ plus les taxes applicables, dont 5 000 \$ à verser à titre de dépôt initial;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet;

QUE les frais inhérents à cette transaction sont à la charge de la Ville (notaire, etc.);

QUE cette dépense soit défrayée à même un règlement d'emprunt à venir.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 18 h 09 les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Le point 3.1 *Pacte de préférence (Droit de premier refus) / Lot 4 743 584 avec bâtiment dessus construit.*

162-10-2024

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 18.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA